

Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli, Père de la patrie corse*, Paris, Tallandier, coll. Figures de proue, 2002, 340 p.

Jean Defranceschi

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/3843>  
DOI : 10.4000/ahrf.3843  
ISSN : 1952-403X

**Éditeur :**

Armand Colin, Société des études robespierristes

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2002  
Pagination : 177-181  
ISSN : 0003-4436

**Référence électronique**

Jean Defranceschi, « Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli, Père de la patrie corse*, Paris, Tallandier, coll. Figures de proue, 2002, 340 p. », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 330 | octobre-décembre 2002, mis en ligne le 16 avril 2008, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/3843> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.3843>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2022.

Tous droits réservés

---

Antoine-Marie Graziani, *Pascal Paoli, Père de la patrie corse*, Paris, Tallandier, coll. Figures de proue, 2002, 340 p.

Jean Defranceschi

---

- 1 Le matraquage médiatique auquel nous sommes soumis ne saurait nous abuser, ce livre ne relève pas de l'enquête historique.
- 2 Quelques exemples faciles à vérifier suffiront à s'en convaincre. Je les emprunterai à la période révolutionnaire, et plus particulièrement à celle qui va de la réunion des États généraux à l'insurrection fédéraliste de 1793, qui est à la base même de tous mes travaux.
- 3 Sur 43 pages (1 634 lignes) que l'auteur lui consacre (pp. 275-317), 14 pages (515 lignes) sont occupées par des citations. Sur ce nombre, 6 pages ont été purement et simplement recopiées dans mes travaux :
  - 1. *La Corse française - 30 novembre 1789-15 juin 1794*, thèse de Doctorat en Histoire, Société des études robespierristes, Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire, Paris, 1980, 224 p.
  - 2. « Paoli et les frères Bonaparte - De la légende à l'Histoire », colloque *Napoléon : Problèmes d'histoire de la Corse (de l'Ancien Régime à 1815)*, Société des études robespierristes et Société d'Histoire Moderne, actes du Colloque d'Ajaccio (1969), Paris, 1971, pp. 131-145.
  - 3. « La mort du roi », Colloque : *Saint-Denis ou le jugement dernier des rois*, Univ. de Paris VIII, Institut d'Histoire de la Révolution française, Paris-Sorbonne, et Comité du Bicentenaire de la Révolution française, Éditions de l'Espace Européen, 1992, pp. 265-272.
  - 4. *La jeunesse de Napoléon - les dessous de l'Histoire*, Paris, Lettrage Distribution, 2001, 384 p.
- 4 Je n'irai pas jusqu'à l'accuser de plagiat. Je noterai néanmoins qu'emporté par son élan, l'auteur a recopié des centaines d'autres lignes de ma thèse, en oubliant de le signaler. Voir, à titre d'exemple, les pages 103 et 104 de ma thèse *La Corse française* et les pages 298 et 299 de son livre où l'on trouve 32 lignes rigoureusement identiques.

- 5 Les autres citations, et les commentaires qui les accompagnent, ne sont que digressions faites pour brouiller les pistes et nous entraîner loin, très loin de la vérité. Voir, à titre d'exemple, l'accent qu'il met sur le témoignage du conventionnel Moltedo qui, en 1796, accusa son collègue Saliceti d'avoir acheté le plus beau domaine de la Corse, en faisant « emprisonner... des concurrents potentiels pour les écarter de l'adjudication et pour en être le seul acquéreur à bas prix » (p. 296), « d'avoir intrigué auprès de ses comités pour être envoyé commissaire en Corse » (*sic*) (p. 306), d'avoir violé le secret des postes, etc., en oubliant :
- 6 1) que toutes ces accusations avaient été portées trois années auparavant par le département de la Corse. Voir lettre du Conseil général aux commissaires Lacombe Saint-Michel et Delcher, du 15 mai 1793 ;
- 7 2) que Saliceti avait riposté en accusant le susdit département de rébellion. Voir réponse du citoyen Saliceti, imprimée et publiée en Corse, le 14 juin dernier, aux faits calomnieux contenus dans la lettre du 15 mai dernier, écrite par les membres du département de Corse rebelles, et actuellement en état d'accusation, aux citoyens Delcher et Lacombe Saint-Michel, représentants du peuple, qui l'ont méprisée, et que Constantini, soi-disant député extraordinaire dudit département, a fait réimprimer et distribuer le 9 de ce mois, six jours après le départ de Saliceti pour sa mission;
- 8 3) que Moltedo avait soutenu son collègue ;
- 9 4) que le témoin cité à la barre de l'Histoire était l'un des trois députés « infidèles » que la Consulta, réunie à Corte, du 27 au 29 mai 1793, avait dénoncés à la Convention. Voir p.V. de la réunion, plus particulièrement les articles arrêtés par l'assemblée générale des mandataires du peuple corse, 27 au 29 mai 1793. Et pour tout dire, l'un des administrateurs corrompus qui, pour sauver leur tête, n'avait pas hésité à tourner toutes les forces de la république contre leur île natale, l'un des responsables des flots de sang versés en Corse au cours de cette sombre période (toutes les pièces ci-dessus mentionnées sont citées dans ma thèse *La Corse française...*).
- 10 Et que dire des libertés que l'auteur prend avec la chronologie ? À la page 281, par exemple, où l'on peut lire : « Paoli arrive le 3 avril 1790 à Paris, escorté de ses compagnons, qui ont été rejoints par Chiappe, Peraldi et Moltedo, délégués par Ajaccio ». Oui, que dire lorsqu'on sait que ces trois députés - qui en réalité étaient quatre, comme les « trois mousquetaires », A. Graziani oubliant l'abbé Peretti - nommé le 9 avril - voir le compte rendu de l'assemblée d'Ajaccio dans le *Giornale Patriottico di Corsica* du 24 avril 1790 (cité dans mon livre *La jeunesse de Napoléon - les dessous de l'Histoire*, p. 130), ne quittèrent la Corse que le 16 mai et ne purent de ce fait même arriver à Paris au plus tôt que deux mois après les faits relatés.
- 11 Je n'ai trouvé qu'un moyen d'éviter les pièges tendus sous nos pas, classer les événements de la période susdite en trois catégories :
- 12 1) ceux qui apportent de l'eau au moulin d'A. Graziani qui les reprend purement et simplement à son compte, en reconnaissant parfois ce que son livre doit à mes travaux, notamment lorsque ces derniers sentent un peu trop le soufre et qu'il n'est pas mauvais pour lui de s'abriter derrière un scientifique reconnu. « En résumé, [lit-on à la p. 275] la Corse n'est peut-être pas ce « pays où les tigres régnaient » que décrit le jeune lieutenant Bonaparte, mais, certainement comme le note Jean Defranceschi « une terre de conquête où il ne faisait pas bon vivre pour ceux qui [n'appartiennent] pas à la race des conquérants » » (*sic*) ;

- 13 2) ceux qui prêtent à discussion et que l'auteur reprend également à son compte, mais en donnant aux sources le coup de pouce nécessaire pour faire basculer la vérité dans le sens voulu. Ce qu'il dit sur l'envoi par l'assemblée de Bastia d'une députation chargée de ramener Paoli dans sa patrie : « elle est composée de Murati, Belgodere, Casabianca et Panattieri. Seuls les deux premiers peuvent remplir leur mission, à leurs frais d'ailleurs... » (p. 281) est vrai, à un détail près : l'ordre nominal des quatre députés. «Le choix tomba sur MM. Casabianca, Panattieri, Morati et Belgodere; les deux premiers seulement se sont rendus à Paris, MM. Morati et Belgodere ayant été forcés par une maladie de rester en Corse,» lit-on dans les *Discours prononcés à l'Assemblée nationale par le général Paoli, les députés extraordinaires de Corse; et la réponse de M. le Marquis De Bonnay, président de l'Assemblée nationale*, Paris chez Garnéry, l'an premier de La Liberté.
- 14 Sous-titre : détails historiques sur la présentation des députés extraordinaires de Corse et du général Paoli à l'Assemblée nationale et au Roi, faite le 22 avril 1790. Publiés dans mon livre *La Corse et la Révolution française - recueil de conférences faites, tant en France qu'à l'étranger, à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française*, (Ajaccio, Éditions Cynnos et Méditerranée, 1991,147 p.), p. 113, lignes 11-17.
- 15 Un détail qui lui permet, à la page suivante, de passer à la trappe F. Panattieri, celui qui conduisit la délégation de Corse, et par voie de conséquence, le discours particulièrement instructif qu'il prononça à l'Assemblée nationale, le 22 avril 1790. En voici la teneur :
- « Messieurs, La Corse libre nous députe vers vous pour vous rendre grâces de l'avoir affranchie. Le despotisme nous avoit accablés ; mais, nous osons le dire, il ne nous avoit pas soumis. Votre justice seule nous a conquis, et c'est à votre générosité que nous rendons les armes : nous haïssions des maîtres dans le nom français, nous y bénissons des libérateurs et des frères. Pendant quatre cents ans nous avons combattu pour la liberté, nous avons versé des flots de sang pour elle, et nous n'avons pu l'obtenir ; dans un jour vous nous l'avez donnée, voyez si nous pourrions être ingrats et rebelles? Toute l'Europe admire vos travaux, toute la France vous remercie de vos lois ; mais il n'est pas de département qui les admire plus et en sente mieux le prix que la Corse. Il n'est pas un de vos décrets qui n'ait rétabli un droit, brisé une entrave, donné un bienfait au peuple : jugez si ses sentimens sont variables ?
- 16 En comparant notre état passé avec ce que nous avons été, ce que nous allons être, tout accroît notre gratitude et cimente notre attachement.
- 17 Nous étions une nation faible, un état borné; devenus Français, nous sommes une nation puissante, nous avons la force d'un grand empire ; il devient le garant de notre tranquillité, et nous sommes pour lui un fort de défense et de commerce.
- 18 Le fondement solide de toute union, l'avantage mutuel, garantit la nôtre. Oui, Messieurs, soyez en certains, la France n'a point de peuple plus dévoué, l'Assemblée nationale de sectateurs plus zélés, la Constitution et le Roi de sujets plus fidèles que le peuple corse.
- 19 Ce tableau de nos devoirs en retrace un à nos cœurs d'autant plus cher, que vous-mêmes l'avez consacré, et qu'il tient aux sentimens que nous vous offrons.
- 20 En vous parlant de reconnaissance, nos compatriotes n'ont pu manquer de se rappeler, parmi ceux qui ont combattu pour la défense de leur liberté, l'homme qui leur en peignoit si vivement les charmes ; et par un sentiment de justice, ils ont voulu que celui qu'ils eurent à leur tête dans leur infortune, fut à leur tête en ce jour de triomphe et de félicité.

- 21 Ce devoir acquitté, ils le redemandent avec instances, pour avoir sous leurs yeux l'exemple de ses vertus, pour profiter de ses lumières dans l'observation des lois que vous faites, pour les aider à réparer les maux d'un régime oppresseur qui a tout dévasté.
- 22 Cette dernière pensée, en nous affligeant sur l'état de notre patrie, nous porte vers une autre qui nous console : en venant des extrémités de la France, et la traversant presque entière, nous avons vu partout le spectacle de la joie et de la prospérité, et partout nous avons entendu en attribuer le bienfait à l'Assemblée nationale ; partout nous avons entendu bénir sa sagesse, louer son ouvrage ; et quand nous vous apportons l'hommage de notre gratitude et de notre respect, ce n'est pas celui de la Corse seule, c'est celui de toute la France devenue notre patrie commune» (*Ibid.*, pp. 114-116).
- 23 Et comme si cela était insuffisant d'amputer le discours de Paoli des passages embarrassants. Je le reconstitue donc en signalant par des caractères gras la partie manquante dans le livre en question :
- « Ce jour est le plus heureux et le plus beau de ma vie. Je l'ai passée à rechercher la liberté et j'en vois ici le plus noble spectacle. J'ai quitté ma patrie asservie ; je la retrouve libre, je n'ai plus rien à désirer.
- Je ne sais depuis une absence de vingt ans quel changement l'oppression aura fait sur mes compatriotes ; il n'a pu être que funeste, car l'oppression ne fait qu'avilir ; mais vous venez d'ôter aux Corses leurs fers, vous leur avez rendu leur vertu première.**
- En retournant dans ma patrie, mes sentiments ne peuvent vous être douteux. **Vous avez été généreux pour moi, et jamais je n'ai été esclave. Ma conduite passée, que vous avez honorée de votre suffrage, vous répond de ma conduite future :** j'ose dire que ma vie entière a été un serment à la liberté, c'est déjà l'avoir fait à la Constitution que vous établissez ; **mais il me reste à le faire à la Nation qui m'adopte et au Souverain que je reconnois; c'est la faveur que je demande à l'auguste Assemblée ».** (Comparer Graziani p. 282, et Defranceschi, *La Corse et la Révolution française*, p. 118).
- 24 Un détail qui ne l'empêche pas, lors de la réception de Paoli par les amis de la Constitution, de ramener F. Panattieri à la surface (p. 283), de recommencer lors de la présentation au roi, le 30 avril (p. 284), et ainsi de suite.
- 25 3) ceux franchement incompatibles avec sa « vérité » et qu'il passe purement et simplement sous silence. Voir, à titre d'exemple, le sort réservé à l'assemblée électorale tenue à Corte du 12 au 23 septembre 1792, et, avec elle, à la tentative pour renverser l'administration en place et séparer la Corse de la France. Autrement dit à l'intervention de Paoli qui fit échouer le coup en disant « qu'il n'avait jamais été d'avis que l'on dît aucune innovation ni que l'on procédât à aucun changement, soit dans l'administration supérieure soit dans les autres corps légalement constitués ; que ce système désorganisateur était bien éloigné de ses principes, qu'il n'y avait que les ennemis du bien public qui avaient pu concevoir ces idées désastreuses qui tendraient à séparer la Corse de la mère patrie à laquelle elle devait restée attachée par reconnaissance pour tous les bienfaits qu'elle avait versés sur elle... » [sic]. Voir la relation que j'en fais dans *La Corse française...*, p. 100, avec à l'appui le texte intégral du p.V. de la réunion. *Ibid.* p. 197 et suivantes.
- 26 Trois catégories qui permettent de voir comment A. Graziani parvient à faire jouer à Paoli un rôle bien différent de celui qui fut alors le sien.

- 27 Le reste de l'ouvrage est « du même tonneau ». Cette biographie du père de la patrie corse ne contient rien que nous ne sachions déjà, rien sur l'enfance corse de Pascal Paoli, rien sur sa jeunesse napolitaine, rien sur son généralat, rien sur son exil anglais, rien sur l'éphémère Royaume anglo-corse et les dernières années du héros et martyr de la liberté ; bref rien qui ne soit consigné dans les travaux de l'un ou l'autre de ses prédécesseurs, savoir des érudits qui, depuis 156 ans, c'est-à-dire depuis la publication des *Lettere di Pasquale Paoli* par Nicolo Tommaseo (Firenze 1846), ont consacré leur vie à recueillir, classer, annoter et publier des milliers de documents, et naturellement des universitaires qui ont consacré la leur à séparer le vrai du faux. Il ne peut être question de les citer tous ici. Les trois derniers suffiront :
- 28 John M. P. Mc Erlean, professeur à la York University à Toronto (Canada). Croira-t-on qu'il n'y a dans sa thèse sur l'un des personnages clefs de la période, C. A. Pozzo di Borgo, et ses multiples communications sur Paoli, le Royaume anglo-corse, P. Masseria, Bonaparte, etc. publiées dans des revues prestigieuses comme les *Annales historiques de la Révolution française*, la *Revue de l'Institut Napoléon*, les *Proceedings* du Consortium on Revolutionary Europe, etc., rien qui vaille le détour ? Pas même sa communication à la Fondation Paoli sur « Le Capitaine Charles Wood et l'évasion du Général Paoli de Corse en juin 1769 » publiée dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse*, N° 663, 1993, pp. 9-17 ?
- 29 Marie-Thérèse Avon-Soletti, maître de conférences à l'Université de Saint-Etienne. Croira-t-on qu'il n'y a dans sa thèse d'État : *La Corse et Pascal Paoli - Essai sur la constitution de la Corse* (soutenue à Lyon III, publiée à La Marge Édition, Ajaccio 1999, avec le concours de la Collectivité territoriale de Corse) pas une ligne qui mérite de retenir l'attention ?
- 30 Charles Napoléon que l'on ne présente pas. Croira-t-on qu'il n'y a dans son livre *Bonaparte et Paoli - Aux origines de la question corse* (Perrin, 2000) pas un mot méritant le moindre commentaire ? Non bien sûr ! Mais alors pourquoi ce silence sur ces publications qui, toutes réunies, représentent des centaines d'années de recherche, dans lesquelles A. Graziani n'a eu qu'à se servir ? Et comment ne pas s'interroger sur les raisons qui ont conduit le dernier maillon d'une longue chaîne d'intellectuels à s'approprier jusqu'aux miettes des travaux de tous les autres ?
- 31 Voir, à titre d'exemple, la relation qu'il fait de la Consulta du 22 mai 1768 où l'auteur nous apprend que le fameux appel à la *valorosa Giuventu di Corsica* n'a pas été lancé par Charles Bonaparte, comme on l'a si souvent écrit, mais par Pascal Paoli (p. 231), en oubliant simplement de nous dire que la découverte n'est pas de lui, mais du signataire de ce papier (voir ma communication à l'Institut Napoléon : « Charles Bonaparte face à la conquête française de la Corse » publiée dans la *Revue de l'Institut Napoléon*, N° 152, 1989-1, pp. 11-17, et mon article « Paoli » dans le *Dictionnaire Napoléon*, sous la direction de Jean Tulard, Paris, Fayard 1987, pp. 1295 et suiv.).